

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 24.03.2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Chapitre	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025
011 – Charges à caractère général	335 100,00	281 040,55	332 520,00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 320 313,26	1 320 313,26	217 570,24
012 – Charges de personnel et frais assimilés	464 300,00	397 628,51	443 800,00	013 – Atténuations de charges	8 000,00	0,00	0,00
014 – Atténuations de produits	179 000,00	177 315,11	180 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	26 003,00	0,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	44 010,00	31 261,65	34 302,76
023 – Virement à la section d'investissement	1 391 633,26	0,00	347 411,50	73 – Impôts et taxes	120 000,00	78 820,01	80 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	41 400,01	20 000,00	731 – Fiscalité locale	845 200,00	854 772,33	875 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	248 990,00	213 878,10	232 213,50	74 – Dotations et participations	176 500,00	172 936,81	172 672,00
66 – Charges financières	90 000,00	80 526,26	85 000,00	75 – Autres produits de gestion courante	227 000,00	279 927,99	263 300,00
67 – Charges spécifiques	3 000,00	0,00	3 000,00	76 – Produits financiers	0,00	0,00	0,00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	10 000,00	0,00	0,00	77 – Produits spécifiques	1 000,00	3 667,67	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 742 023,26</b>	<b>1 191 788,54</b>	<b>1 643 945,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 742 023,26</b>	<b>2 767 702,72</b>	<b>1 643 945,00</b>

## c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025:

Taxes	Taux votés
Foncière (bâti)	26,26%
Foncière (non bâti)	51,93%
D'habitation	17,23%

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Chapitre	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025	Chapitre	Prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	1 388 396,94	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33 629,55	33 629,55	0,00
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 391 633,26	0,00	347 411,50
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	26 003,00	0,00	024 - Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	150 000,00
041 - Opérations patrimoniales	45 000,00	1 060,08	230 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	41 400,01	20 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	041 - Opérations patrimoniales	45 000,00	1 060,08	230 000,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	240 000,00	239 043,02	1 578 343,50
16 - Emprunts et dettes assimilées	135 000,00	130 000,00	135 000,00	13 - Subventions d'investissement	222 210,00	76 870,97	163 553,00
204 - Subventions d'équipement versées	367 000,00	351 861,06	205 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 405 472,81	1 271 476,43	515 911,06	23 - Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	15 000,00	26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	27 - Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00
45811 - VOIRIE RD421 TRONCON OUEST	0,00	0,00	0,00	45821 - VOIRIE RD421 TRONCON OUEST	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 003 472,81</b>	<b>1 780 400,57</b>	<b>2 489 308,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 003 472,81</b>	<b>392 003,63</b>	<b>2 489 308,00</b>

### c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Rénovation du presbytère
- Mise aux normes de l'assainissement de la salle polyvalente et du club house
- Installation d'une nouvelle aire de jeux près de l'école

#### d) Pour rappel : principales réalisations 2024

- Voirie et éclairage public aux abords du groupe scolaire
- Voirie et éclairage public rues des hirondelles et du cimetière
- Fonds de concours pour le groupe scolaire
- Réfection du toit de la salle polyvalente
- Achat d'un nouvel utilitaire pour le service technique
- Aménagement du parking gare

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

##### a) Principaux ratios

- 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population : 718,77
- 2 Recettes réelles de fonctionnement / population : 803,14
- 3 Dépenses d'équipement brut / population : 298,94
- 4 Encours de dette / population : 1 310,53
- 5 DGF / population : 87,84
- 6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 34,77 %
- 7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 98,96 %
- 8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 37,22 %
- 9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 163,18 %
- 10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 10,51 %

##### b) Etat de la dette

Durée	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités à payer en cours d'exercice	Intérêts	Capital	Année encaissement	Objet
20	1 000 000,00 €	487 500,00 €	66 406,26 €	16 406,26 €	50 000,00 €	2014	Extension du centre culturel
25	2 000 000,00 €	1 840 000,00 €	139 730,00 €	59 730,00 €	80 000,00 €	2022	Nouveau groupe scolaire
	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>2 327 500,00 €</b>	<b>206 136,26 €</b>	<b>76 136,26 €</b>	<b>130 000,00 €</b>		

Fait à Schwindratzheim le 24.03.2025

Le Maire,

Xavier ULRICH

